

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le mardi 11 février 2020 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 janvier 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

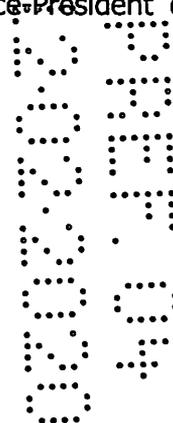
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative

**Etaient absents excusés :**

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



## Délibération n° D-2020-06

**OBJET :** Convention relative aux contributions financières 2020.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

### Exposé des motifs –

Conformément à la modification des statuts du 23 mars 2017, la Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations des trois financeurs conformément au budget primitif 2020 et leurs modalités de versement.

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

**D'approuver** la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois financeurs – Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence tels que votés au BP 2020 ;

- **D'approuver** les modalités de versement des participations statutaires 2020 telles que stipulées dans l'article 13-3 des statuts modifiés le 13 mars 2017 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 11 février 2020.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.





PROVENCE-ALPES  
AGGLOMÉRATION

ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT



## CONVENTION

### Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. René MASSETTE, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du .....,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du .....,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ..... ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 11 février 2020.

Il est convenu :

### Article 1: OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2020 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

*« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »*

## **Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2019**

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2020 :

<b>Collectivité membre</b>	<b>Contribution en fonctionnement</b>
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	711 832
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	552 168
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

## **Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :**

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

### **ARTICLE 3.1 : pour l'année 2020**

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
7 janvier			295 000
13 janvier	177 958		
Semaine 7		138 042	
Semaine 15	177 958		
Semaine 20			295 000
Semaine 21			
Semaine 25		138 042	
Semaine 32	177 958		
Semaine 38		138 042	
Semaine 43	177 958		
Semaine 46		138 042	
Participation totale	711 832	552 168	590 000,00

## ARTICLE 3.2 : pour l'année 2021

<b>Collectivité membre</b>	<b>Date</b>	<b>Pourcentage de participation</b>
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 3	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 9	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 15	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 25	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 20	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 25	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 32	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 38	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 46	Solde de l'année en cours

## Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

*Fait à Digne en quatre originaux, le*

Le Président du Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence,

René MASSETTE.

La Présidente de la Communauté  
d'agglomération Provence-Alpes,

Patricia GRANET-BRUNELLO.

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Durance Luberon Verdon,

Bernard JEANMET-PERALTA.

La Présidente du syndicat mixte,

Brigitte REYNAUD.